



République Française

Département de la Charente-Maritime

Vals de Saintonge Communauté

Envoyé en préfecture le 29/09/2026	
Reçu en préfecture le 29/09/2026	
Publié le 30/09/2026	
ID : 017-200041689-20260921-CC2026_201-DE	

Conseil Communautaire du 21 septembre 2026

Objet : Convention de partenariat pour la mise en œuvre du « Bus prévention santé » auprès des jeunes de 12 à 25 ans

Numéro de délibération : CC2026_201

L'an deux mille vingt six, le vingt et un septembre, le Conseil Communautaire de Vals de Saintonge Communauté, dûment convoqué le 15 septembre 2026, s'est réuni en séance plénière à Salle de l'Alliance à Essouvert sous la présidence de Mme Françoise MESNARD, Présidente de Vals de Saintonge Communauté.

Délégués présents :

Jean-Pierre SEGUIN, Jean-Luc JOUVE, Nadine BUREAU, Frédéric BAUDOUIN, Yvette Sylvie FERRER, Bruno SOGUES, Stéphane CHEDOUTEAUD, Jeannine PASCHER, Alain BILLAUD, Jean-Claude CAILLAULT, Gilles VANNER, Gwendoline CAQUINEAU, Benoît ROUYER, Annie POINOT-RIVIERE, Cosette GUSTAVE, Christophe ASSAILLY, Christine VERNON, Pierre GABRIELLI, Béatrice GEAY, Bernard GOURSAUD, Loëtitia PELLIER, Jean-Jacques MENAGER, Stéphanie GRIMAUD, Jean-Claude ALLEIN, Guy MAILLOUX, Yves-François SCARINGELLA, Philippe HARMEGNIES, Jean ROULLIN, Jacques TROUVAT, Henri AUGER, Dominique BERNAZEAU, Christelle BERNARD, Jocelyne RE, Pascal SAGY, Emmanuelle CAIVEAU, Mathieu RENDU, Marie-France GORON, Thierry GOUJEAUD, Olivier FOUCHE, Serge BERNET, Vincent GINDRAU, Jacky RAUD, Alain INGRAND, Thierry ADONIS, Michel PELLETIER, Nadine BRUN, Frédéric BRUNETEAU, Roseline GICQUEL, Gilles VIGNET, Joël WICIAK, Kévin NICOLAS, Frédéric PINSONNEAU, François ROUSSELOT, Sophie BELLEBEAU, Michel FILLEUL, Clement PIOCHAUD, Ludmina DEPREZ, Sylvain MARCHAL, Jean-Michel MANCEAU, Annie HILLAIRET, Frédéric MICHEAU, Sylvie SABOUREAU, Pierre DENECHERE, Patrick BOUILLON, Dominique BOUIN, Dominique SEYFRIED, Jérémy VAQUETA, Gaëlle GUIBERTEAU, Françoise MESNARD, Cyril CHAPPET, Myriam DEBARGE, Jean MOUTARDE, Marylène JAUNEAU, Cathy RULLAUD-MICHEL, Denis PETONNET, Michel LAPORTERIE, Jacques CASTAGNET, Frédéric EMARD, Erwan CHARLES, Annie PEROCHON, Sylvie POUILLET, Jean-Michel PIOLOT, Pascal MARTINEAU, François PINEAU, Michel LALAIZON, Sylviane DORNAT, Francette GUICHARD, Herve DE LARQUIER, Danielle PERTUS, Christelle MARCHET, Laurent BOUILLE, Pierre TEXIER, Didier DAUNIZEAU, Fabrice RENAUD, Julien GOURRAUD, Sylvie BARRAUD KEROULLE, Suzette MOREAU, Julien BLASAC, Brigitte DAVID, Marie-José TRICHET, Patrice FOUCHER, Bastien CHAPACOU, Florence BARBE, Jean-Claude MARTEAU, Marina GALLOIS

Absents excusés ayant donné procuration :

François PASQUET donne pouvoir à Yves-François SCARINGELLA
Guillaume BORDRON donne pouvoir à Erwan CHARLES
Daniel DARDILLAT donne pouvoir à Michel FILLEUL
Remi MARBOEUF donne pouvoir à Clement PIOCHAUD
Rachel DRON donne pouvoir à Sylvain MARCHAL
Bruno POMMIER donne pouvoir à Annie PEROCHON
Corinne ETOURNEAU donne pouvoir à Pascal SAGY
Jocelyne PELETTE donne pouvoir à Myriam DEBARGE
Philippe BARRIERE donne pouvoir à Denis PETONNET
Laurent FLAMENT donne pouvoir à Cyril CHAPPET

Mathilde MAINGUENAUD donne pouvoir à Michel LAPORTERIE
Jean-Claude GODINEAU donne pouvoir à Sylviane DORNAT
Sylvain ALBRECHT donne pouvoir à Herve DE LARQUIER
François BOURGEOIS donne pouvoir à Cosette GUSTAVE

Envoyé en préfecture le 29/09/2026

Reçu en préfecture le 29/09/2026

Publié le 30/09/2026

ID : 017-200041689-20260921-CC2026_201-DE



Absents :

Cédric TRANQUARD, Alain CHUTEAU, Jean-Luc PATCINA, Rose-Marie NICOLAS, Germain HENNION, Jérôme CAILLAUD, Eric PENAUD, Thierry BROSSARD, Patrick XICLUNA, Gérard BIELKA, Bruno MAPAL, Valérie FLOCH-RUJU, Thierry GIRAUD, Sylvette GEOFFROY, Frederic RASSE, Sylvie PERRIER, Jacques GOGUET, Philippe MERCIER, Antony MATTIUZZO

Secrétaire de séance :

Stéphane CHEDOUTEAUD

Assistaient à la séance : ROSIER Renaud

GUIBERTEAU Cécilia

GENEAU David

GROLEAU Karine

HOUET Patricia

GROS Véronique

Nombres de membres :

En exercice : 138

Quorum : 70

Présents : 105

Votants : 119

Pouvoirs : 14

Publication (affichage) ou notification du :

Convention de partenariat pour la mise en prévention santé » auprès des jeunes de 12

Envoyé en préfecture le 29/09/2026

Reçu en préfecture le 29/09/2026

Publié le 30/09/2026

ID : 017-200041689-20260921-CC2026_201-DE

« Bus^{S2}LO »

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les délibérations du conseil communautaire n°CC2024_124 du 18/12/2024 et n°CC2025_116 du 06/10/2025 approuvant le renouvellement de la Convention territoriale globale et son plan d'actions,

Vu les délibérations du conseil communautaire n°CC2024_064 du 03/06/2024 et n°CC2025_116 du 06/10/2025 approuvant le renouvellement du Projet éducatif de territoire et son plan d'actions,

Vu la délibération du conseil communautaire n°CC2023_121 du 04/12/2023 approuvant le Contrat local de Santé,

Considérant que Vals de Saintonge Communauté développe, dans le cadre de ses politiques en faveur de l'enfance et de la jeunesse, des actions de prévention et d'accompagnement destinées aux jeunes du territoire,

Considérant que la prévention et l'accès à l'information constituent des leviers essentiels pour favoriser l'autonomie des jeunes et leur permettre d'identifier les professionnels et structures susceptibles de les accompagner, et que, Vals de Saintonge Communauté souhaite proposer aux établissements scolaires et éducatifs du territoire des interventions de proximité à destination des jeunes de 12 à 25 ans,

Le « Bus prévention santé » constitue un dispositif de prévention de proximité permettant d'aller directement à la rencontre des jeunes au sein des établissements scolaires et/ou éducatifs du territoire, développé dans le cadre du Contrat local de santé. Il est animé au sein des établissements par des professionnels formés.

La mise en œuvre de ce dispositif, favorisant ainsi la proximité et l'accessibilité de l'information et des professionnels, nécessite de définir les modalités de partenariat entre Vals de Saintonge Communauté et les établissements scolaires et/ou éducatifs accueillant le dispositif par une convention de partenariat (convention cadre en annexe) détaillant les modalités d'actions.

Les interventions prévues dans le cadre de cette convention seront réalisées à titre gratuit et dans la limite des moyens humains et financiers disponibles de Vals de Saintonge Communauté.

Les conventions seront conclues pour la durée d'une année scolaire, du 1er octobre 2026 au 2 juillet 2027, avec possibilité de renouvellement pour une année par avenant.

En conséquence, il est proposé au conseil communautaire :

- d'approuver la mise en œuvre, par Vals de Saintonge Communauté, du « Bus prévention santé », dispositif de prévention de proximité à destination des jeunes de 12 à 25 ans du territoire, dans le cadre des actions de prévention de la communauté de communes, au travers de la Convention territoriale globale et du Contrat local de santé,
- d'approuver la mise en place d'interventions notamment sur les temps méridiens, au sein des établissements scolaires et/ou éducatifs du territoire, afin de favoriser l'accès des jeunes à l'information, à la prévention et aux professionnels susceptibles de les accompagner,
- de préciser que les interventions réalisées dans le cadre du « Bus prévention santé » seront proposées à titre gratuit aux établissements partenaires,

- d'autoriser madame la présidente, ou son représentant dûment habilité, à signer les conventions de partenariat avec les établissements scolaires et/ou éducatifs participant au dispositif ainsi que tout document nécessaire à leur mise en œuvre,
- d'autoriser madame la présidente à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Adopté à la majorité.

- Pour : 111
- Contre : 3
- Abstention : 5

Ainsi fait et délibéré, les jours et an susdits,

Au registre sont les signatures,

Pour copie certifiée conforme.

Fait à Saint-Jean-d'Angély,



Françoise MESNARD
La Présidente de Vals de
Saintonge Communauté
24 sept. 2026



Stéphane CHEDOUTEAUD
1er Vice-President de Vals de
Saintonge Communauté
28 sept. 2026